

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 février 2024**  
~~~~~

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2024

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Sylvie DUMAND, Annick MOUHE, Patrick COUDRAY, Justine LEMOINE, Alain ROULIN, Emmanuelle BOURGUIGNON

Pouvoirs : Delphine PECOUD a donné pouvoir à Alain ROULIN
Jean-Michel CHARTRAIN a donné pouvoir à Patrick COUDRAY
Sophie GUITTON a donné pouvoir à Justine LEMOINE

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 08 janvier 2024
- 2- Modification tableau du Conseil Municipal suite à une démission
- 3- Délibération – Modification devis des travaux toiture de l'école
- 4- Délibération – Demande de subvention travaux toiture de l'école
- 5- Délibération – Terrain Oceau
- 6- Délibération – Carrière Marchand et zone d'accélération
- 7- Questions diverses
- 8- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 08 JANVIER 2024

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MODIFICATION TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la démission de Mme Gaëlle DALAIS en tant qu'adjointe et conseillère municipale. La Sous-Préfecture en a accusé réception.

De ce fait, le tableau du conseil municipal doit être mis à jour et une transmission en Sous-Préfecture s'en suivra.

M. le Maire soumet au conseil municipal que le poste de 2^{ème} adjointe ne soit pas remplacé et que les fonctions de Mme DALAIS (adjointe aux affaires scolaires et cimetière) soient réparties entre deux conseillers qui se verront alors attribuer des délégations. M. le Maire propose de nommer Mme Justine LEMOINE et Mme Annick MOUHE qui se partageront les missions dans le domaine des affaires scolaires dans son ensemble.

M. le Maire soumet également de rémunérer ces deux conseillères d'une somme représentant le montant attribué à Mme DALAIS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions de M. le Maire.

Mme DALAIS Gaëlle était conseiller communautaire. De fait, dans l'ordre du tableau, Mme Annick MOUHE prend la place de conseiller communautaire.

De plus, Mme DALAIS Gaëlle était déléguée au SIVU du collège de St-Porchaire. Mme BOURGUIGNON Emmanuelle devient déléguée titulaire.

Une délibération sera prise en ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION – MODIFICATION DEVIS DES TRAVAUX TOITURE DE L'ECOLE

M. le Maire expose aux membres du conseil que le devis proposé par l'entreprise ROUFFIGNAC ne contient pas la partie isolation donc un nouveau devis a été demandé pour fournir l'isolation.

Le devis fourni par l'entreprise ROUFFIGNAC a été accepté par l'ensemble des membres présents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX TOITURE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une subvention peut être sollicitée pour les travaux de réfection de la toiture.

Les membres du conseil décident de donner tous pouvoirs à M. le Maire afin de demander les subventions nécessaires pour les travaux de toiture.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION – TERRAIN OCTEAU

Monsieur le Maire expose que pour pouvoir être vendu à M. OCTEAU, la partie de terrain communal doit faire l'objet d'un déclassement en sortant du domaine public communal après avoir constaté la désaffectation. Une délibération sera prise en ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION – CARRIERE MARCHAND ET ZONE D'ACCELERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une entreprise a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques dans les « Carrieres Marchand » or le PLU actuel ne le permet pas. C'est pour cela que des zones d'accélération doivent être mises en place pour accueillir les EnR. Ces zones après être délimitées doivent faire l'objet d'une consultation auprès du public. A la suite de la consultation, une délibération sera prise pour valider le projet des zones d'accélération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tour de table

Olivier MACAUD

- 20 janvier 2024 : réunion PLU avec une définition plus précise des zones à construire.
- J'ai assisté à différentes assemblées générales dont celles de l'association des Anciens Combattants et de l'association Ici ! Cest Beurley.
- Réunion de préparation le 29 février 2024 pour le concert 2024.
- Une formation PSC1 sera prochainement dispensée aux agents.
- Le budget 2024 est en cours d'élaboration.
- Certains administrés de l'impasse de la Laiterie souhaiteraient qu'une partie en sens unique redevienne à double sens avec la mention « sauf riverains ». La demande sera étudiée.

Alain ROULIN

-Des devis sont en cours de demande pour les menuiseries du Club house au stade de football qui a été vandalisé une fois de plus en janvier dernier.

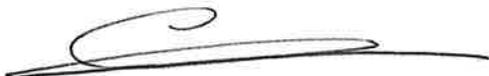
Gérard GANDAUBER

- Une étude énergétique de la première mairie (rue de Verdun) et de la salle associative a eu lieu le 17 janvier à 9h30. Le bilan de cette étude sera prochainement communiqué par le service Energie du Département
- Un avis de concertation du public sera prochainement fait en ce qui concerne les EnR (Energies Renouvelables).
- L'atelier municipal va faire l'objet d'un agrandissement avec l'aménagement de vestiaires pour les agents.
- Le repas communal du 21 janvier dernier a satisfait les participants tant par le menu que par l'animation proposée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,

Olivier MACAUD



Le Maire,

Gérard GANDAUBER

